

PMRA Approved Label
2020-0361
2021-03-24

Groupe	2	Herbicide
--------	----------	-----------

Herbicide Cleat

GRANULÉS MOUILLABLES

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTERIEUR DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE AVANT L'ENSEMENCEMENT DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), L'ORGE, LE SOYA ET LE CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE (SU) ET POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES TERRES EN JACHÈRES SEULEMENT

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : TRIBÉNURON-MÉTHYL 75 %

No D'HOMOLOGATION 33327 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 80 g – 10 kg

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

Rotam LTD
Unit 6, 26/F Trend Centre,
29 Cheung Lee Street
Chai Wan, Hong Kong
China

Fabriqué pour :
Rotam North America, Inc.
330 St. Mary Avenue
Suite 300
Winnipeg, MB R3C 3Z51-866-927-6826

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
- SENSIBILISATEUR POTENTIEL POUR LA PEAU
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. UTILISER EN PRÉSENCE D'UNE VENTILATION SUFFISANTE.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE PAS CONTAMINER LES ÉTENDUES D'EAU
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES, DES CHAUSSETTES ET DES CHAUSSUREURS PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, L'APPLICATION, LE NETTOYAGE ET LES RÉPARATIONS. PORTER DES LUNETTES OU UN ÉCRAN FACIAL PENDANT LE MÉLANGE/CHARGEMENT. LES GANTS NE SONT PAS REQUIS À L'INTÉRIEUR DE LA CABINE FERMÉE PENDANT L'APPLICATION.
- PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES, UN MASQUE PROTECTEUR OU DES LUNETTES ÉTANCHES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX. NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER DURANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT.
- SE LAVER À FOND AVEC DE L'EAU ET DU SAVON, APRÈS L'USAGE. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'USAGE
- S'ASSURER DE BIEN SE LAVER AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS AVOIR MANIPULÉ LE PRODUIT.
- NE PAS PÉNÉTRER OU PERMETTRE L'ACCÈS AUX TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES DURANT LE DÉLAI DE SÉCURITÉ DE 12 HEURES.
- APPLIQUER SEULEMENT SI LE RISQUE DE DÉRIVE HORS DU SITE PRÉVU DE TRAITEMENT EST MINIME. TENIR COMPTE DE LA VITESSE ET DE LA DIRECTION DU VENT, LES INVERSIONS DE TEMPÉRATURE, DE L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION ET DES PARAMÈTRES DE FONCTIONNEMENT DU PULVÉRISATEUR.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le

centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais, des semences, de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

1. Rendre le contenant vide inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

<<DFU Booklet>>

Herbicide Cleat

GRANULÉS MOUILLABLES

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTERIEUR DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE AVANT L'ENSEMENCEMENT DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), L'ORGE, LE SOYA ET LE CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE (SU) ET POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES TERRES EN JACHÈRES SEULEMENT

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: TRIBÉNURON-MÉTHYL 75 %

No D'HOMOLOGATION 33327 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 80 g – 10 kg

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

Rotam LTD
Unit 6, 26/F Trend Centre,
29 Cheung Lee Street
Chai Wan, Hong Kong
China

Fabriqué pour:
Rotam North America, Inc.
330 St. Mary Avenue
Suite 300
Winnipeg, MB R3C 3Z51-866-927-6826

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
- SENSIBILISATEUR POTENTIEL POUR LA PEAU
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. UTILISER EN PRÉSENCE D'UNE VENTILATION SUFFISANTE.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE PAS CONTAMINER LES ÉTENDUES D'EAU
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES, DES CHAUSSETTES ET DES CHAUSSURES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, L'APPLICATION, LE NETTOYAGE ET LES RÉPARATIONS. PORTER DES LUNETTES OU UN ÉCRAN FACIAL PENDANT LE MÉLANGE/CHARGEMENT. LES GANTS NE SONT PAS REQUIS À L'INTÉRIEUR DE LA CABINE FERMÉE PENDANT L'APPLICATION.
- PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES, UN MASQUE PROTECTEUR OU DES LUNETTES ÉTANCHES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX. NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER DURANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT.
- SE LAVER À FOND AVEC DE L'EAU ET DU SAVON, APRÈS L'USAGE. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'USAGE.
- S'ASSURER DE BIEN SE LAVER AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS AVOIR MANIPULÉ LE PRODUIT.
- NE PAS PÉNÉTRER OU PERMETTRE L'ACCÈS AUX TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES DURANT LE DÉLAI DE SÉCURITÉ DE 12 HEURES.
- APPLIQUER SEULEMENT SI LE RISQUE DE DÉRIVE HORS DU SITE PRÉVU DE TRAITEMENT EST MINIME. TENIR COMPTE DE LA VITESSE ET DE LA DIRECTION DU VENT, LES INVERSIONS DE TEMPÉRATURE, DE L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION ET DES PARAMÈTRES DE FONCTIONNEMENT DU PULVÉRISATEUR.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le

centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – LIRE AVANT L'EMPLOI

Les arbres, arbustes, fleurs, fruits, légumes et autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité de ceux-ci, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler et entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou des endroits similaires.

Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Ne pas appliquer lorsqu'il vente fort.

Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir peuvent causer des dommages aux cultures autres que le blé de printemps, le blé dur et l'orge. Immédiatement après l'usage, s'assurer de bien nettoyer pour éliminer tous les résidus sur l'outillage de pulvérisation. Bien nettoyer le réservoir, la pompe, les tuyaux, et la rampe à plusieurs reprises avec de l'eau propre après avoir enlever les buses et les tamis. Laver ces pièces séparément. Laver toutes traces de résidus à l'extérieur du réservoir, des buses et de l'outillage de pulvérisation.

IL FAUT RESPECTER UN INTERVALLE DE RÉENSEMENCEMENT MINIMUM DE 2 MOIS APRÈS L'APPLICATION DE CE PRODUIT. Après 2 mois, on peut semer les cultures suivantes : canola, lin, lentilles, luzerne.

NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE CLEAT AVEC UN SUPPORT AUTRE QUE L'EAU OU AVEC UN ADDITIF AUTRE QUE CEUX QUI SONT SPÉCIFIÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE. Les autres supports peuvent accélérer la dégradation de ce produit et en réduire l'efficacité.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Herbicide Cleat supprime des mauvaises herbes lorsqu'appliqué avant l'ensemencement aux champs destinés aux cultures du blé de printemps (incluant blé dur), l'orge, le soya et le canola tolérant à la sulfonilurée (su).

Un temps chaud et humide favorise la croissance active des mauvaises herbes et intensifie l'activité de l'Herbicide Cleat en maximisant l'absorption foliaire et l'effet par contact. Les mauvaises herbes endurcies par des conditions environnementales rigoureuses telles que le froid, la sécheresse ou une chaleur excessive peuvent ne pas être supprimées ou réprimées suffisamment, de sorte que la croissance peut reprendre. L'Herbicide Cleat peut être appliqué seulement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.

L'Herbicide Cleat arrête rapidement la croissance des espèces sensibles à son action. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration des mauvaises herbes en train de mourir) peuvent ne pas devenir visibles avant 1 à 3 semaines suivant l'application, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de l'uniformité de la pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être ralentie par le froid ou la sécheresse.

Lorsque les mélanges en réservoir sont autorisés, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Pulvérisation sur de grandes cultures : NE PAS appliquer le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de la American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons :

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres

(par exemple prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce (par exemple lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Largeur (en mètres) de la zone tampon requise pour la protection de :		
		Habitats aquatiques		Habitats terrestres
		< 1 m de profondeur	> 1 m de profondeur	
Pulvérisateur agricole*	sols en jachère, champs pour le traitement à appliquer sur le blé (de printemps et dur), orge (uniquement à titre d'herbicide en présemis), soya et canola tolérant à la sulfonilurée (su).	0	0	3

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES JACHÈRES

Pour tous les traitements sur les jachères, permettre un intervalle d'au moins 10 jours avant le labour. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

CALENDRIER D'APPLICATION:

l'Herbicide Cleat + l'Herbicide 2,4-D Ester

Appliquer l'Herbicide Cleat à raison de 10 grammes par hectare avec l'herbicide 2,4-D Ester à raison de 420 grammes/ha (0,6 L/ha 2,4-D ester LV-700).

Appliquer le mélange en réservoir au printemps en post-levée jusqu'au début du stade de floraison des mauvaises herbes cibles.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

La sagesse des chirurgiens et le tabouret des champs (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)

L'Herbicide Cleat + l'Herbicide Glyphosate

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉS SUR LES JACHÈRES ET AVANT L'ENSEMENCEMENT DU BLÉ DE PRINTEMPS, (INCLUANT LE BLÉ DUR), DE L'ORGE, LE SOYA ET LE CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE (SU)

Pour tous les traitements sur les jachères, permettre une intervalle d'au moins 10 jours entre le traitement et le travail au sol.

Appliquer l'Herbicide Cleat à raison de 10 g/ha en mélange à réservoir avec un des herbicides suivants et adjuvant (si nécessaire), dans un volume de solution de pulvérisation de 55 à 110 L/ha.

Herbicide	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes Supprimée	Mauvaises herbes Réprimée*
Roundup Transorb Roundup Weathermax	1,25 L/ha 0,83 L/ha	Jusqu'à 8 cm	Crépis des toits, Petite herbe à poux, Vergerette du Canada	
		Jusqu'à 15 cm	Amaranthe à racine rouge, Blé spontané, Brome des toits, Chardon à Russie, Chénopode blanc, Colza spontané (incluant les variétés de colza tolérant au glyphosate), Folle avoine, Ivraie de Perse, Kochia à balain, Lin spontané, Moutarde des champs, Orge spontanée, Ortie royale, Pissenlit Renouée persicaire, Sagesse des chirurgiens, Sétair e géante, Sétaire verte, Tabouret des champs	
		Jusqu'à 3 feuilles	Renouée liseron, Saponaire des vaches	
		Rosette		Chardon des champs
Roundup Transorb, plus Agral 90	0,75 L/ha 0,35% v/v	Tous les stades	Colza spontané incluant les variétés	

			de colza tolérant au glyphosate)	
		Jeunes pousses et rosettes qui ne sont pas en floraison		Crépis des toits
		Jusqu'à 10 cm	Chénopode blanc, Kochia à balais	Amaranthe à racine rouge, Soude roulante
		Jusqu'à 8 cm	Blé spontané, Folle avoine(1-3-feuilles), Moutarde des champs, Orge spontanée, Renouée liseron (1-3 feuilles), Renouée persicaire, Sétaire verte, Tabouret des champs	
Roundup Transorb, plus Agral 90	1,0 L/ha 0,35% v/v	Rosettes qui ne sont pas en floraison	Pissenlit (arrêt de croissance des parties aériennes)	Pissenlit (arrêt de croissance des parties aériennes)

*La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

On peut semer le blé (de printemps ou le blé dur), l'orge le soya et le canola tolérant à la sulfonyleurée (su) dans les 24 heures après l'application de l'Herbicide Cleat + Herbicide Roundup.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Ajouter un tiers du volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Tout en faisant fonctionner l'agitateur, ajouter le de l'Herbicide Cleat.
3. Lorsque l'Herbicide Cleat est complètement en suspension, ajouter la quantité requise des autres herbicides destinés à être mélangés en réservoir.
4. Instructions particulières aux mélanges en réservoir :

L'Herbicide Cleat + l'Herbicide 2,4-D ester : Une fois l'Herbicide Cleat complètement en suspension, ajouter la quantité requise de l'herbicide 2,4-D ester tout en maintenant l'agitation. Ne pas ajouter d'agent tensioactif.

L'Herbicide Cleat + l'Herbicide ROUNDUP TRANSORB : Une fois que l'Herbicide Cleat est complètement en suspension, ajouter la quantité requise de l'herbicide ROUNDUP TRANSORB ou l'herbicide ROUNDUP DRY ou l'Herbicide ROUNDUP WEATHERMAX ou l'herbicide TOUCHDOWN^{md} 600 ou l'Herbicide TOUCHDOWN iQ tout en maintenant l'agitation. Une fois que les herbicides sont complètement en suspension, ajouter AGRAL^{md} 90 à raison de 3,5 L /1000 L de solution de pulvérisation(0,35%v/v) si nécessaire.

5. Ajouter le reste de l'eau. Si un agent antimousse est nécessaire, l'ajouter en dernier.
6. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L/ha.
7. Pour les mélanges subséquents, réduire la quantité de solution restant dans le réservoir à 10 % ou moins du volume initial avant de recommencer l'opération à l'étape 1. Si cela est impossible, délayer l'Herbicide Cleat dans une petite quantité d'eau (5-10 L) de façon à former une bouillie avant de l'ajouter au réservoir.

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir les constituants du mélange en réservoir avec l'Herbicide Cleat en suspension. Si on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, bien l'agiter pour remettre les constituants en suspension avant la pulvérisation. Utiliser la préparation de l'Herbicide Cleat dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

INTERVALLE DE RÉENSEMENCEMENT MINIMUM ET ROTATION DES CULTURES :

Il faut respecter un intervalle de réensemencement minimum de 2 mois après l'application de ce produit. On peut semer les cultures suivantes deux mois après avoir appliqué le mélange en réservoir avec l'Herbicide Cleat : canola, lin, lentilles et luzerne.

ÉQUIPEMENTS ET VOLUMES D'ÉPANDAGE :

Appliquer le mélange uniformément uniquement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre correctement étalonné. S'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles et d'effectuer une pulvérisation uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat en éventail (volume de pulvérisation minimum de 55 litres par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou plus (métal ou nylon).

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir le mélange en suspension. Pulvériser uniformément et éviter les chevauchements. Fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

Réduire la dérive de la solution de pulvérisation en employant un grand volume d'eau, une faible pression, de grosses gouttelettes et des jets directionnels.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Il est difficile d'enlever toute trace de l'herbicide 2,4-D ester d'un pulvérisateur. Par conséquent, on ne doit pas utiliser un pulvérisateur ayant servi à appliquer de l'herbicide 2,4-D pour traiter des cultures sensibles à cet herbicide. La marche à suivre ci-dessous permet d'enlever les résidus de l'Herbicide Cleat dans le pulvérisateur.

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes pour enlever tous les résidus visibles.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire passer la solution de nettoyage dans le réservoir et les tuyaux flexibles pendant au moins 15 minutes. Vider le réservoir.
3. Répéter l'étape 2.
4. On doit enlever les buses et les filtres pour les nettoyer séparément. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, rincer le réservoir, les boyaux et la rampe à fond avec de l'eau propre.
5. Se défaire des rinçures du réservoir conformément à la réglementation provinciale.

MISE EN GARDE :

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance à l'Herbicide Cleat du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide Cleat et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide Cleat ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant local de Rotam au 1 866 927 6826..

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT :

Les variétés de blé et d'orge enregistrées ont montré une tolérance acceptable à l'Herbicide Cleat Se renseigner auprès de Rotam à propos de la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des variétés non enregistrées.

Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.

Ne pas contaminer les eaux d'irrigation.

Utiliser un maximum de 10 grammes de l'Herbicide Cleat par hectare par année.

Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des côtes dénudées ou des dépôts calcaires.

Ne pas appliquer aux champs où le blé de printemps, le blé dur ou l'orge sont destinés aux contre-ensemencement avec des légumineuses ou des graminées afin de ne pas endommager le fourrage.

Les applications de l'Herbicide Cleat sur des champs où seront plantés le blé de printemps, le blé dur, l'orge le soya et le canola tolérant à la sulfonilurée (su) qui sont éprouvés par des conditions difficiles telles que la sécheresse, les sols peu fertiles ou salins, les sols saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures ou en réduire la qualité ou le rendement.

Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.

Certaines conditions telles qu'un temps frais prolongé ou un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit survenant juste avant ou peu après le traitement peuvent entraîner un jaunissement ou un arrêt de croissance temporaire de la culture.

ÉVITER UNE PULVÉRISATION EXCESSIVE OU LA DÉRIVE DU BROUILLARD VERS LES HABITATS IMPORTANTS DE LA FAUNE, TELS QUE LES BRISE-VENTS, MARAIS, MARES VASEUSES OU BORDS ASSÉCHÉS DES MARES, OU BOISÉS. LAISSER UNE ZONE TAMPON DE 15 MÈTRES ENTRE LA DERNIÈRE BANDE DE PULVÉRISATION ET LES ABORDS DE CES HABITATS.

La suppression des mauvaises herbes poussant dans les traces de roues peut être réduite si l'Herbicide Cleat DF 75 % est appliqué lorsque le temps est sec et qu'il y a beaucoup de poussière.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais, des semences, de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

1. Rendre le contenant vide inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.